

DISPOSITIF DES MUTATIONS

Du 1^{er} au 15 juin

– Mutation JC1 (M) :

Normale pour tout le monde – sans justificatif

Du 16/06 au 30/11

- **Mutation JC1 (M)** pour tout le monde pour :
- déménagement
- changement professionnel
- changement scolaire

Joindre obligatoirement les justificatifs,

à condition de ne pas avoir repris la licence de la saison en cours

et de ne pas avoir commencé de championnat

- **Mutation JC2 (B)** pour :
- changement de club pour motif personnel (incompatibilité d'humeur et autre...)
- déménagement non justifié

Cette licence ne permet pas de jouer en championnat Senior Régional.

Du 1^{er} Décembre au 28 Février

- **Mutation JC1** pour :
- **les BABY aux MINIMES**
 - o pour déménagement des parents
 - o changement scolaire
- **Avec justificatifs et ne pas avoir pris la licence pour la saison**

Pour les demandes non justifiées par des documents, il sera accordé une licence JC2 (participation au championnat Régional)

- **CADETS et SENIORS : Mutation JC2 Uniquement**

Pour les mutations de joueurs ayant déjà pris la licence et après le 1^{er} décembre, hors championnats de France et accessible aux championnats de France, la FFBB accorde une licence JC2.

- **faire une demande de mutation avec justificatifs et joindre la licence en cours, impératif**